

Conseil communal du 18 décembre 2023

Notes de synthèse

Séance publique

1. **DECISION DE TUTELLE : COMMUNICATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la décision de la Tutelle concernant :
- les comptes de la Régie foncière de l'exercice 2021 (CC du 16 octobre 2023) : **prorogation du délai pour statuer jusqu'au 19 décembre 2023 en date du 29 novembre 2023.**

2. **IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - TRAVAUX 2022 : PARTS D :**

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 55 716,47 EUR sous forme de prise de participation en parts D dans le capital de l'IDEA, montant représentant la quote-part de la Ville dans les travaux d'investissement en Assainissement bis pour l'année 2022.

3. **IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - DIHECS 2022 DE L'ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - PARTS D :**

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 10 581,89 EUR sous forme de prise de participation en parts D dans le capital de l'IDEA, montant représentant la quote-part de la Ville dans les travaux dits "DIHECS" (Dépense Importante Hors Exploitation Courante) de l'Assainissement bis.

4. **REGIE FONCIERE : BILAN CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2022 ET ETAT DES RECETTES ET DEPENSES - ARRET :**

Il est proposé au Conseil d'arrêter le bilan de la Régie foncière clôturé au 31 décembre 2022 réalisé par la fiduciaire ISIRO.

5. **ASBL ET AMICALES : UTILISATION DES SUBSIDES 2022 - APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'utilisation des subsides pour l'année 2022 :

- des ASBL suivantes :
 - Syndicat d'initiative
 - SEPTEM
- des "Amicales" suivantes :
 - Amicale du Personnel de la Ville
 - Amicale des Pompiers.

6. ASSOCIATIONS RECONNUES : UTILISATION DES SUBVENTIONS 2022 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver les rapports justificatifs (rapports d'activités accompagnés de déclarations sur l'honneur) d'utilisation des subventions allouées en 2022 aux associations reconnues par la Ville.

7. ASSOCIATIONS RECONNUES : SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2023- RATIFICATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du rapport relatif à l'octroi des subventions (occupation de longue durée, prêt de matériel, coupes, etc.) allouées par la Ville aux associations reconnues pour l'année 2023 et de ratifier les subventions allouées en 2023 par le Collège communal.

8. ASBL ET AMICALES : SUBVENTIONS 2024 - OCTROI :

Il est proposé au Conseil d'octroyer une subvention pour l'année 2024 aux Amicales du Personnel de la Ville et des Pompiers de Saint-Ghislain, ainsi qu'aux ASBL SEPTTEM et Syndicat d'initiative et de mettre à disposition les bâtiments et infrastructures communales, aux conditions reprises dans le règlement communal et dans le respect des articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

9. ASSOCIATIONS RECONNUES : SUBVENTIONS 2024 - OCTROI :

Il est proposé au Conseil d'octroyer une subvention en nature pour l'année 2024 aux associations reconnues par la Ville, telles que reprises nominativement dans le tableau annexé au dossier et ce, en vue de leur permettre la réalisation de leur objet social, cette subvention en nature consistant en la mise à disposition gratuite des bâtiments et infrastructures communaux, aux conditions reprises dans le règlement communal, sous forme de convention d'occupation de longue durée, dans le respect des articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

10. ASBL TELEVISION MONS-BORINAGE : SUBVENTION 2024 - OCTROI :

Il est proposé au Conseil d'octroyer une subvention en numéraire pour l'année 2024 à l'ASBL Télévision Mons-Borinage.

11. RENOVATION (INCLUANT UNE DEMOLITION POUR RAISONS DE STABILITE) ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS DE L'ECOLE JEAN ROLLAND : CANDIDATURE AU PROGRAMME CLASSIQUE INFRASPORTS :

Il est proposé au Conseil d'intégrer le projet « Rénovation et extension de la salle de sports de l'école Jean Rolland » dans le programme classique de subside Infraspports, de solliciter la subvention et de marquer son accord sur la totalité des engagements.

12. ADMINISTRATION COMMUNALE : OCTROI DE L'ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2023 - PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte du paiement de la prime de fin d'année aux grades légaux, aux agents statutaires, ainsi qu'aux agents contractuels, temporaires et/ou intérimaires de l'Administration communale, due pour l'année 2023, conformément à la dernière modification du statut pécuniaire.

13. LE LOGIS SAINT-GHISLAINOIS : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023.

14. HOLDING COMMUNAL SA EN LIQUIDATION : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2023.

15. INTERCOMMUNALE DE SANTE HARMEGNIES-ROLLAND : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 19 décembre 2023.

16. INTERCOMMUNALE IDEA : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023.

17. SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE (SCI CHUPMB) : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023.

18. SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE (SCI CHUPMB) : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023.

19. INTERCOMMUNALE HYGEA : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023.

20. INTERCOMMUNALE LOGIPOLE : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2023.

21. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : BUDGET DU SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 2024 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale.

22. CONVENTION POUR LA GESTION INTEGREE DES EGOUTS (GIEG) : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention sur la Gestion Intégrée des Egouts (GIEg) entre la Ville de Saint-Ghislain et l'IDEA.

23. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN PASSAGE POUR PIETONS ET UN ILOT CENTRAL - RUE DE LA RIVIERETTE A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire établissant un îlot central et un passage pour piétons dans la rue de la Rivière, à hauteur du pignon de la rue de la Verrerie 5 à 7333 Tertre (hôtel MAH).

24. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE DU PEUPLE A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire créant un stationnement réservé aux personnes handicapées devant le n° 106 de la rue du Peuple à 7333.

25. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - CHEMIN VERT A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire créant un stationnement réservé aux personnes handicapées devant le n° 11 du chemin Vert à 7333 Tertre.

26. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL ADMINISTRATIF DE NIVEAU D - DECLARATION DE LA VACANCE D'EMPLOI : EMPLOYE D'ADMINISTRATION :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants 4 emplois d'employé d'administration de niveau D et de pourvoir à ces emplois par recrutement par appel public restreint.

27. ADMINISTRATION COMMUNALE : CHEFS DE BUREAU SPECIFIQUE DE NIVEAU A - DECLARATION DE VACANCES D'EMPLOI :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants 2 emplois de Chef de bureau spécifique de niveau A, pourvoir à ces emplois par recrutement et par promotion pour autant qu'aucune demande de mobilité volontaire n'ait été reçue.

28. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : OCCUPATION D'UN LOCAL DE FORMATION DE L'ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DE MONS-BORINAGE PAR L'ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DE SAINT-GHISLAIN - CONVENTION AVEC LA PROVINCE DE HAINAUT : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre la Ville et la Province de Hainaut pour l'occupation d'un local de formation sur le site de Mons par l'Ecole de Promotion sociale de Saint-Ghislain, à titre gracieux.

29. RESEAU PUBLIC DE LECTURE : AVENANT AU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant au Règlement d'Ordre intérieur du Réseau Public de Lecture, décrivant les nouveaux tarifs en application à partir du 1er janvier 2024.

30. ACQUISITION D'OEUVRES D'ART : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur l'acquisition des œuvres d'art suite à l'exposition communale d'octobre 2023, pour un montant total de 2 030 EUR TTC.

31. OCCUPATION DES JARDINS DU CLOITRE PAR LA VILLE : CONVENTION-CADRE - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention-cadre liant la Ville à SEPTEM pour l'occupation du bâtiment « Les Jardins du Cloître ».

32. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 27 NOVEMBRE 2023 :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47, 48 et 62 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et à l'article 26bis § 5, alinéas 2 et 3 de la Loi organique des CPAS, le procès-verbal de la séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 19 décembre 2022 est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

33. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse